

Parcours de vie *Adulte*



DESCRIPTION ET CONTEXTE SPÉCIFIQUE DU PARCOURS DE VIE « ADULTE »

Le parcours de vie « Adulte » s'échelonne généralement sur une période de 21 à 55 ans. Comme toute autre personne, l'adulte qui présente une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED) ressent le besoin d'entretenir des relations significantes, d'exercer ses droits, de participer socialement, de s'épanouir, de vivre sans discrimination et plus largement, de ressentir un sentiment d'appartenance à la collectivité.

Pour se réaliser pleinement à cette étape de vie, l'adulte souhaite exercer son plein potentiel et maximiser ses capacités d'autodétermination. Il veut se réaliser au travers d'activités socioprofessionnelles ou d'activités significatives et valorisantes lui permettant d'avoir un rôle social et d'établir des liens sociaux gratifiants. Ce parcours de vie est également marqué par l'affirmation de l'autonomie et par le choix d'un milieu de vie autre que celui de la famille immédiate.

L'objectif ultime de ce parcours de vie est de favoriser l'expression des capacités de la personne en soutenant l'actualisation de son potentiel dans des milieux de vie plus inclusifs.

ENJEUX ASSOCIÉS À CE PARCOURS DE VIE

L'âge adulte est la période qui correspond à la réalisation du projet de vie et à l'expression des capacités de la personne. Les personnes adultes qui présentent une DI ou un TED aspirent à exercer

des rôles sociaux qui correspondent aux rôles typiques des autres adultes (rôle de travailleur, de citoyen, éventuellement de parent). Toutefois, la réalisation de leurs rêves et leur épanouissement personnel n'est pas sans défis importants.

Malgré les avancées sur le plan de l'intégration sociale et la diminution de la stigmatisation associée à la DI et au TED, les adultes présentant une incapacité sur le plan du développement représentent, dans bien des cas, une population marginalisée. Cette dernière a souvent, en effet, une trajectoire de vie différente de la population en général. Les spécificités de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement soulèvent des enjeux lors de la fin des études secondaires ou postsecondaires, l'entrée dans la vie professionnelle ou occupationnelle et le début des relations affectives et amoureuses. Ces passages sont marqués par une grande variabilité. Ils peuvent contribuer à l'effacement des liens sociaux et provoquer un grand isolement social des personnes. Ces dernières doivent donc redoubler d'efforts pour se recréer un environnement social stimulant, valorisant et satisfaisant.

L'une des cibles visées par les interventions sera donc d'optimiser l'expression des capacités des personnes en incitant les partenaires et plus largement la collectivité à favoriser davantage leur inclusion et permettre un réel exercice des choix. Ainsi, la conscientisation de la collectivité à l'égard de ces personnes demeure un élément incontournable afin que des services et des activités soient développés, maintenus ou mieux adaptés à leurs besoins.

La précarité financière est aussi un grand enjeu du parcours de vie « Adulte ». En effet, l'adulte présentant une DI ou un TED peut se trouver, d'une part, entre le désir de « voler de ses propres ailes » et d'autre part, confronté à la capacité d'assurer son autonomie sur le plan financier. Les possibilités d'occuper un emploi stable et rémunéré demeurent encore



trop souvent limitées, car le marché du travail n'est pas toujours prêt à inclure les personnes qui requièrent un soutien ou des adaptations particulières. Dans ce contexte, plusieurs personnes peuvent se voir obliger de demander un revenu de subsistance considéré temporaire par l'État, mais qui peut devenir permanent à cause des défis d'insertion professionnelle vécus par les personnes présentant une DI ou un TED.

En ce qui a trait à l'hébergement, les enjeux se situent sur les plans de l'accessibilité, de la disponibilité et de la diversité des options permettant de répondre aux besoins variés des personnes présentant une DI ou un TED. De même, les ressources de ces personnes pour soutenir l'autonomie résidentielle sont souvent insuffisantes et les alternatives demandent à être explorées, développées ou consolidées. Les personnes présentant une DI ou un TED demeurent donc plus vulnérables tant sur les plans physiques, affectifs, qu'économiques et doivent apprendre à se protéger de toutes formes d'abus (physiques, sexuels, financiers, etc.). Ainsi, au parcours de vie « Adulte », une attention particulière se doit d'être portée à la promotion et la défense des droits et intérêts de la personne présentant une DI ou un TED.

Enfin, les familles, les proches et les personnes qui entourent l'adulte présentant une DI ou un TED sont préoccupés par les enjeux propres à ce parcours de vie et tout particulièrement par les risques d'exclusion qui en découlent. Contrairement à la majorité des parents qui passent à une autre étape de leur vie lorsque leur enfant devient adulte, les parents d'une personne présentant une DI ou un TED expriment souvent que leur réalité est différente. Ces parents sont préoccupés par l'avenir de leur enfant devenu adulte et par leur propre devenir. À cette étape, les différentes avenues qui permettront à l'adulte de vivre en sécurité dans un autre milieu de vie pourront être explorées.

Services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne

Durant le parcours de vie « Adulte », la personne souhaite réaliser son projet de vie et ses besoins sont diversifiés. L'intégration de la personne dans les différents milieux de vie se fait par le biais d'interventions en contexte d'hébergement, d'activités socio-professionnelles, de vie familiale, scolaire et communautaire. Ainsi, selon la situation, les services peuvent prendre la forme d'interventions individuelles, de groupes ou communautaires.

Alors que certaines personnes vivent de façon plus autonome sur le plan personnel, résidentiel et socio-professionnel, d'autres nécessitent plus de soutien en termes d'intervention spécialisée. Il importe donc de préciser les situations particulières des personnes présentant une DI ou un TED requérant les services spécialisés du Pavillon du Parc. Il s'agit de personnes qui :

- présentent des difficultés d'adaptation sévères et persistantes, telles que des comportements perturbateurs;
- présentent une co-occurrence de plusieurs problématiques les mettant à risque d'exclusion;
- vivent une situation qui nécessite la mise en place de services intégrés et la collaboration étroite de plusieurs professionnels.

Les services spécialisés offerts au parcours de vie « Adulte » s'articulent et se déplient de façon complémentaire à l'offre de services aux familles et aux proches et à l'offre de services aux partenaires.



Domaines d'intervention :

Les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne, déployés au parcours de vie « Adulte », couvrent huit domaines d'intervention :

- le projet de vie (comprenant les études, le travail résidentiel et les activités valorisantes);
- l'autonomie;
- l'autodétermination;
- la vie socioaffective et psychosexuelle;
- la gestion des émotions;
- le développement et le maintien du réseau personnel et social;
- les alternatives résidentielles;
- la planification de l'avenir.

entre les différents contextes et milieux de vie;

- favoriser l'autodétermination par l'exercice à la prise de décision et la défense des droits;
- accroître les connaissances concernant les droits et les responsabilités;
- favoriser l'acquisition d'habiletés sociales pour prévenir l'apparition de comportements inadaptés socialement;
- favoriser le développement de relations interpersonnelles et sociales saines et épanouissantes;
- développer des attitudes et des habiletés permettant de détecter des situations à risque et d'adopter des comportements permettant de se protéger;
- favoriser la participation sociale et l'inclusion dans les différents milieux de vie.

Objectifs d'intervention :

Pour l'adulte, les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne visent à :

- favoriser l'expression des capacités;
- soutenir l'élaboration et la réalisation du projet de vie;
- favoriser l'acquisition de l'autonomie dans la vie quotidienne et domestique;
- favoriser le développement et la consolidation du réseau personnel et social;
- réduire les situations de handicap;
- soutenir la démarche d'identification et de préparation face aux alternatives résidentielles;
- assurer des transitions harmonieuses

Étapes du processus clinique :

Pour assurer ces services, l'équipe du Pavillon du Parc :

- fait une évaluation de la situation de l'adulte, analyse et identifie ses besoins;
- participe à l'élaboration du plan de services individualisés (PSI) conjointement avec les partenaires concernés;
- élabore un plan d'intervention (PI) conjointement avec l'adulte ou son représentant;
- dispense les interventions sur la base d'épisodes de services;
- détermine la pertinence de poursuivre les interventions;
- s'assure d'une transition harmonieuse lorsqu'il y a fin de l'épisode de services.

Parcours de vie *Adulte*



De plus, l'équipe du Pavillon du Parc contribue activement à la réalisation de travaux de recherche et d'évaluation visant l'amélioration continue de la qualité des programmes d'intervention.



Avançons pas à pas vers une société plus inclusive!

124, rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y 3R7 tél. : 819 770-1022

www.pavillonduparc.qc.ca

